

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Conservations d'hypothèques

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation des services de maintenance et d'assistance dans les conservations d'hypothèques.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, le Conseil des Ministres a autorisé la prolongation des services de maintenance et d'assistance dans les conservations d'hypothèques.

Le marché précédent avait été attribué pour une période de cinq ans et vient à échéance le 31 juillet 2004. Afin d'éviter une paralysie de l'activité hypothécaire du pays, avec toutes les conséquences économiques qu'une telle situation engendrerait, il est indispensable que les équipements informatiques installés dans les conservations d'hypothèques soient entretenus et que les données hypothécaires soient sécurisées. La firme CSC, prestataire actuel, continuera, durant la période du 1er août 2004 au 31 décembre 2005, à assurer la gestion opérationnelle de tous les systèmes installés dans les conservations d'hypothèques.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>